



Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal
Bld E. Jacqmainlaan 135/1, B-1000 Bruxelles/Brussel

COMMUNICATION ¹ 2018/02 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
MB/IVB/SQ

Votre référence

Date
09/03/2018

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Note technique relative aux apports en nature

Ci-joint, vous trouverez la note technique portant sur les opérations visées dans le Code des sociétés relatives aux apports en nature. Cette note technique fournit des explications concernant les normes relatives au contrôle des apports en nature et quasi-apports (7 décembre 2001).

Les notes techniques ne modifient et n'annulent en aucun cas les normes existantes.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma haute considération.

Thierry Dupont
Président

Annexe : Note technique relatives aux apports en nature.

¹ Par voie de communication, l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, § 7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises); seules les normes et les recommandations sont obligatoires.